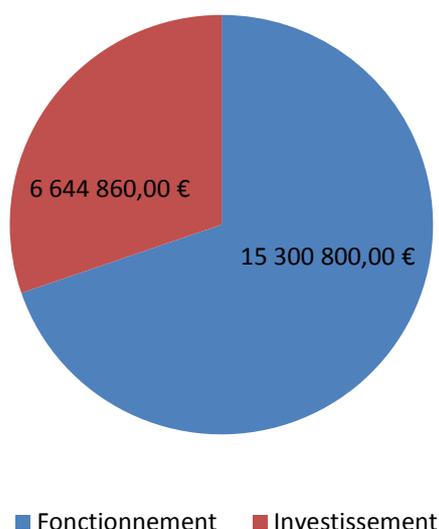


NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Cette présentation brève et synthétique vise à permettre au citoyen de saisir les enjeux du document financier présenté (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Les données sont issues du budget primitif 2021.

I. L'équilibre budgétaire

L'équilibre général du budget est de 21 945 660 €



Section de fonctionnement : dépenses récurrentes de la ville (consommables, entretiens courants des bâtiments et des voiries, salaires, charges financières, amortissement des biens...)

Section d'investissement : remboursement en capital des emprunts, achats de mobiliers, d'équipements, de véhicules, aménagement des voiries, des places, construction et grosses réparation de bâtiments.

II. La structure des dépenses de fonctionnement et leur financement

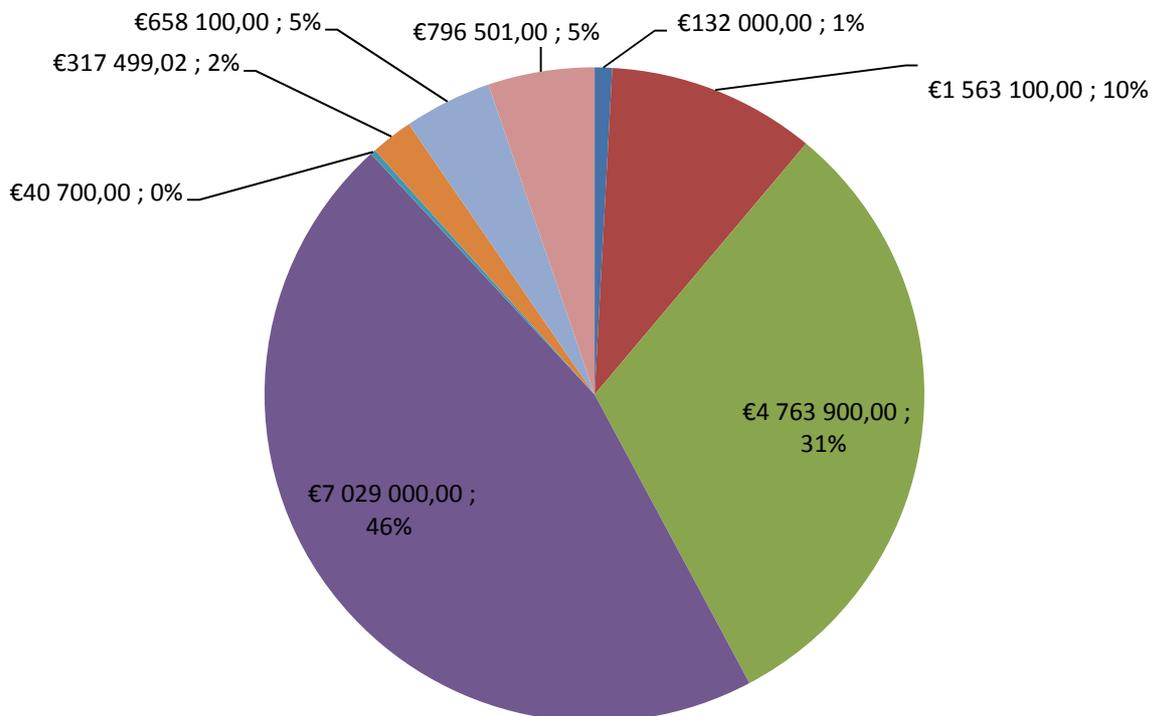
a) Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel (46%) sont le poste le plus important du budget. Il s'agit de l'ensemble des rémunérations versées aux agents municipaux titulaires, non titulaires et contrats aidés. Ce poste regroupe également les charges patronales versées aux organismes tels que l'URSSAF, les caisses de retraites. Viennent ensuite les charges générales pour 31% ; ce poste regroupe les achats en fournitures, en prestations de service, en énergie (eau, électricité, carburant). Les autres charges (10%) sont principalement composées des



VILLE DE
HAYANGE

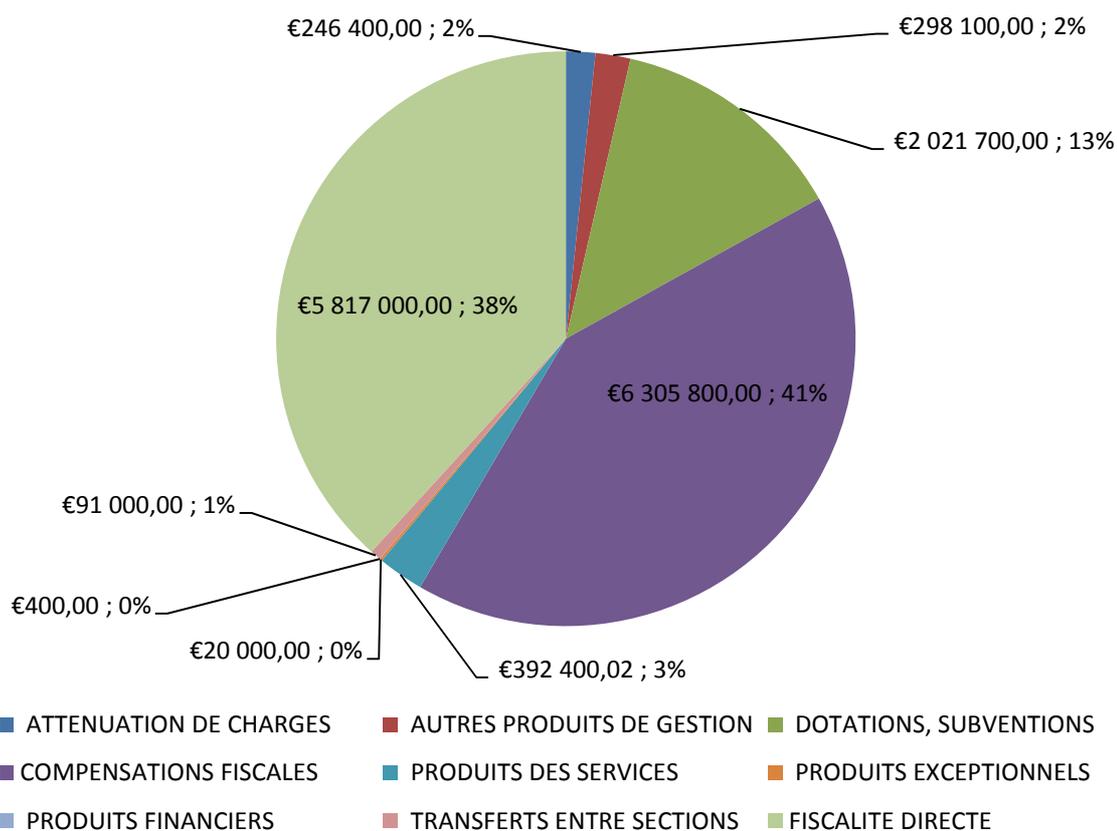
subventions versées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales Les frais financiers représentent seulement 2 % de la section de fonctionnement.



- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| ■ ATTENUATION DE PRODUITS | ■ AUTRES CHARGES DE GESTION |
| ■ CHARGES A CARACTERE GENERAL | ■ CHARGES DE PERSONNEL |
| ■ CHARGES EXCEPTIONNELLES | ■ CHARGES FINANCIERES |
| ■ TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | ■ VIREMENT A LA SECT. D'INV. |

b) Le financement des dépenses de fonctionnement : les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées par la fiscalité directe (38%) et des compensations fiscales versées (41%). Les dotations et participations des organismes extérieurs (Etat, compensations fiscales, contrat enfance jeunesse, Poste communale, emplois aidés...) représentent 13% des recettes. Les produits des services, de gestion courante, financiers et exceptionnels sont les autres produits tarifés ou non tarifés (droit de place, marché, loyers...) et représente 8 % des recettes totales.



III. Les dépenses d'investissement et leur financement

a) Les dépenses d'investissement : elles se décomposent de la façon suivante au titre de l'année 2021

EMPRUNTS ET DETTES (remboursement du capital de dette)	1 177 000 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLE dont	3 027 600 €
Acquisition immobilière centre-ville	1 660 000 €
Aménagement parking rue du Ruisseau	120 000 €
Aménagement cimetière et columbariums	100 000 €
Renforcement de la vidéo-protection	135 000 €
Travaux bâtiments scolaires	206 100 €
Installation volets anti canicule Ecole les Mimosas	85 000 €
Renouvellement équipements roulants de déneigement	100 000 €
Travaux bâtiments sportifs	160 000 €
Renouvellement de véhicules	100 000 €
Mise en conformité candélabres éclairage public	83 000 €
Réfection mur rue de Verdun	34 400 €
Equipement informatiques et mobiliers des écoles	49 000 €
IMMOBILISATIONS EN COURS dont	1 466 800 €
Réfection de la couverture de la Fensch et requalification	200 000 €

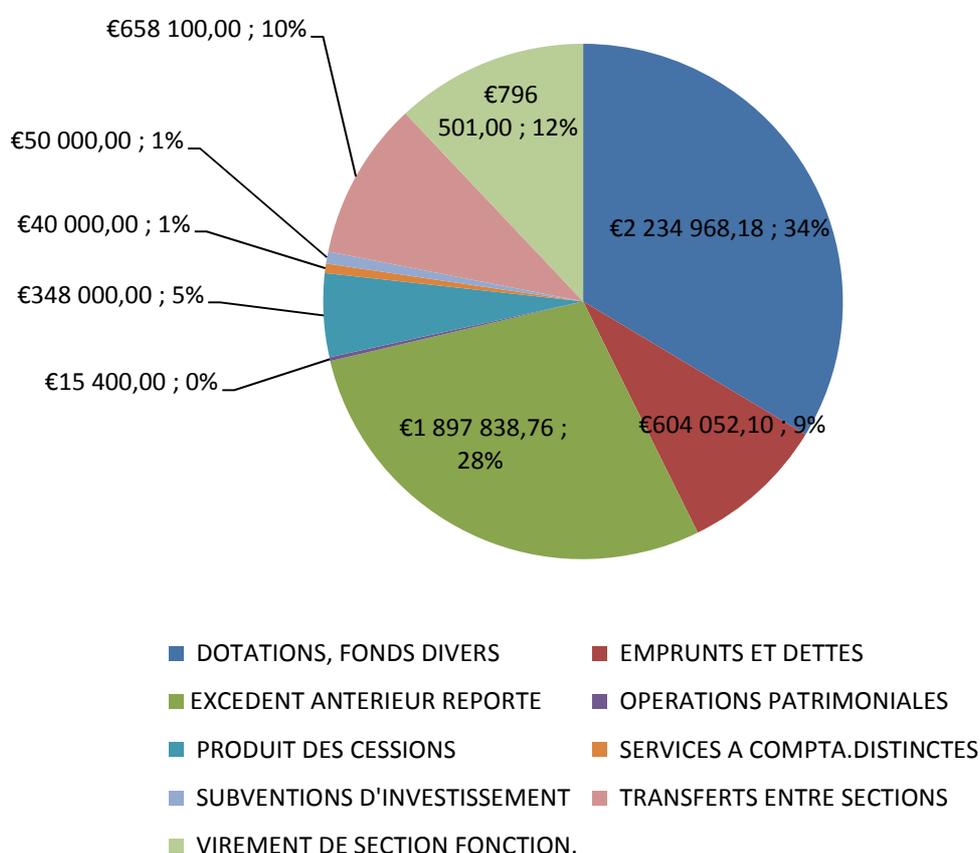
de la place de l'Hôtel de Ville	
Aménagement des voiries St Nicolas en Forêt	750 000 €
Construction d'un boulo-drome couvert	275 000 €
Isolation thermique Mairie Annexe du Konacker	147 000 €

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	109 500 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	15 400 €
SERVICES A COMPTA.DISTINCTES	40 000 €
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	30 000 €
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	91 000 €
REPORTS D'INVESTISSEMENT 2020	687 560 €

Total **6 644 860 €**

b) Le financement de l'investissement : 6 644 860 €

Les ressources propres (autofinancement 2020, autofinancement prévisionnel 2021, excédent antérieur reporté, dotations fonds divers) représentent près de 92% des dépenses d'investissement. Un financement externe, par emprunt est prévu à hauteur de 599 000 € et sera réalisé en fonction du taux de réalisation du budget.



IV. Les dépenses fonctionnelles du budget 2021

